

L'ouverture et la réutilisation des données publiques dans les territoires

Comment ouvrir plus largement les données télécoms pour favoriser leurs usages et leur fiabilisation ?

État des lieux, normalisation et mutualisation

OpenDataFrance : un réseau d'experts publics, une structure de mutualisation

OpenDataFrance est une association créée en 2014.

Elle réunit des collectivités territoriales engagées dans l'ouverture des données publiques (72 membres à fin 2018).

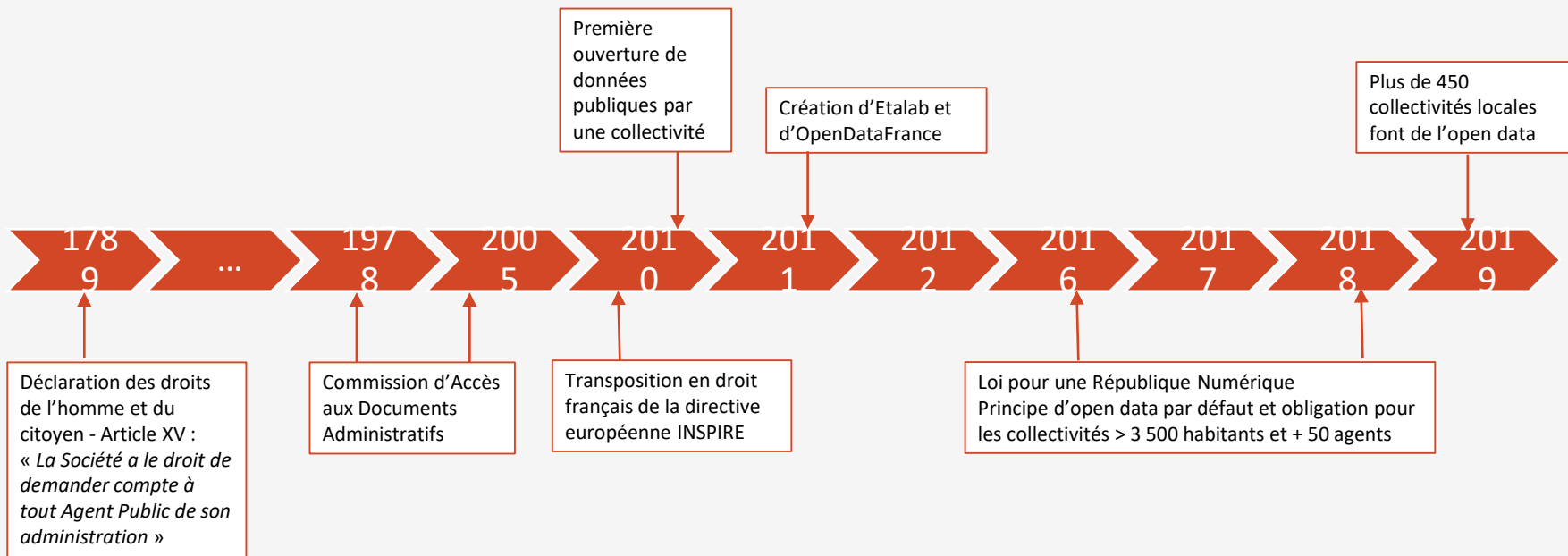
Missions :

- Aider les collectivités à se lancer dans l'open data
- Faire progresser les pratiques et la qualité de l'open data
- Représenter les collectivités auprès de l'État et des acteurs privés
- Produire des ressources méthodologiques et techniques mutualisées

Elle fonctionne essentiellement en mode projet :

- OpenDataLocale : programme d'accompagnement des collectivités à l'ouverture des données publiques
- Validata : outil de validation de l'interopérabilité des données ouvertes
- Observatoire open data des territoires
- Élaboration d'un socle commun de données locales (SCDL) : référentiel commun et outillages

Historique de l'ouverture des données publiques en France



Loi pour une République Numérique (LPRN)

Date de promulgation : 8 octobre 2016 - Date d'application : au plus tard 7 octobre 2018

- S'applique à tous les **acteurs, publics ou privés, agissant dans le cadre d'une mission de service public**
- S'applique pour les collectivités de plus de 3 500 habitants
- Concerne toutes les données contenues dans des documents administratifs « **dont la publication présente un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental** »

Décrets

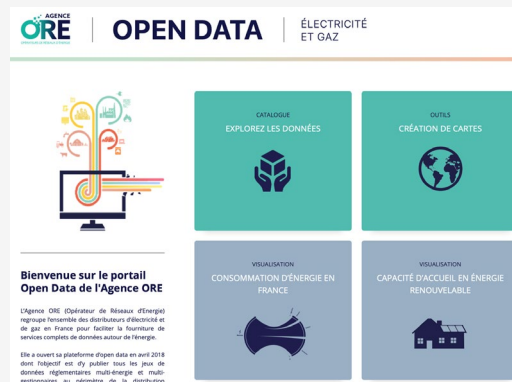
- **Seuil** minimal de 50 agents (décret n° 2016-1922 du 28 décembre 2016)
- Données essentielles des conventions de **subvention** (décret n° 2017-779 du 5 mai 2017)
- **Licences** de réutilisation des informations publiques et leur homologation (décret n° 2017-638 du 27 avril 2017)
- Données essentielles dans la commande publique et données de **marchés publics** (arrêté du 14 avril 2017)
- **Redevances** de réutilisation des informations du secteur public (décret n° 2016-1036 du 28 juillet 2016).
- Service public de mise à disposition des **données de référence** (décret n° 2017-331 du 14 mars 2017)
- Données à **caractère personnel** pouvant être publiées **sans anonymisation** (Décret n° 2018-1117 du 10 déc. 2018)

Autres données dont l'ouverture est obligatoire non mentionnées dans la loi LPRN

Des obligations spécifiques par domaine :

- Biodiversité : publication de l'inventaire du patrimoine nature
- Transport : ouverture de l'information du voyageur, des vitesses limites + données des opérateurs privés (autopartage, trottinettes...)
- Énergie : ouverture des données de consommation des gestionnaires des réseaux d'électricité et de gaz naturel
- Santé : collecte et ouverture des données des défibrillateurs...

Les opérateurs se regroupent et des plateformes de mutualisation se créent



KISIO Digital
/ Navitia



Les données qui ne sont pas communicables

Les documents administratifs ne sont pas communicables lorsqu'ils portent atteinte :

- à la protection de la vie privée (RGPD)
- aux droits de propriété intellectuelle détenus par un tiers
- au secret de la défense nationale, à la sûreté de l'État, à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes

Opérateur d'Importance Vitale (Alimentation, **Communication**, Eau, Énergie, Transport, Santé, Sécurité...)

L'état actuel de la réglementation n'est pas très précis sur les données protégées et des circulaires (préfectorales, etc.) peuvent renforcer, momentanément ou pas, les restrictions.

> Libre appréciation par les acteurs des risques (principe de précaution) *versus* des obligations/avantages en matière de publication (transparence, création de services, outils décisionnels publics)

Certaines données à caractère personnel peuvent être publiées si elles ont une portée publique :

- la personne intéressée y a consenti
- (ou) une disposition législative le permet (organigrammes, répertoire des élus, listes professionnelles, diplômes...)
- (et) elles ne portent pas atteinte à la vie privée

Quelques données dans le domaine télécoms

- Infrastructures et équipements télécoms : réseau fixe et mobile, radio (WiFi, WiMAX), antenne relais, etc. : réseau et caractéristiques (certaines sont protégées : PIV)
- Les fréquences allouées
- La couverture du service final (prises raccordées, réception...)
- Les perspectives de couverture (couverture à x mois)
- La cartes des zonages : zone blanche, AMII, AMEL...
- Les volumes, les trafics (certaines sont protégées : concurrentielles ou personnelles)
- Les besoins de couverture
- Comment prendre en compte les données « crowdsourcées » et comment les objectiver ?

Il est important de distinguer les données disponibles, à fiabiliser, les données manquantes (et objets connectés encore sous le radar) et les données d'usages telles que les statistiques de trafic

Open data : un formidable vecteur de création de services

Une page dédiée sur les cas de réutilisations sur www.opendatafrance.net/reutilisations

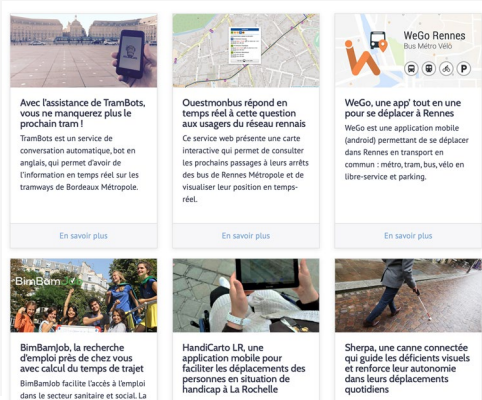
8 thèmes :

- Déchets
- Transport
- Crowdsourcing
- Urbanisme
- Agenda
- Parking
- Flux
- Emploi

3 nouveaux thèmes en cours :

- Tourisme
- Tableaux de bord
- Télécommunications

Exemples : Gigalis PDL, 4Gmark, Monréseautomobile, OpenBarre, New Deal Mobile



Hackathon Télécom

Quoi ?

Un marathon de développeurs réunis sur un temps limité (24h, à cheval sur un week-end) pour résoudre des “défis” à l’aide de développements informatiques

Pourquoi ?

Anticiper sur une ouverture des données émergente au niveau local. Avoir un retour d’usage sur des données ouvertes ou ouvrable, sur ce qu’on peut en faire, les manques et les besoins

Avec qui ?

Faire travailler ensemble des profils variés (géographie, ingénieur, développeur, designer, datajournalistes), issus de collectivités, d’entreprises télécoms, de startups utilisatrices (ex. : immobilier, implantation, tourisme...) ou écoles.

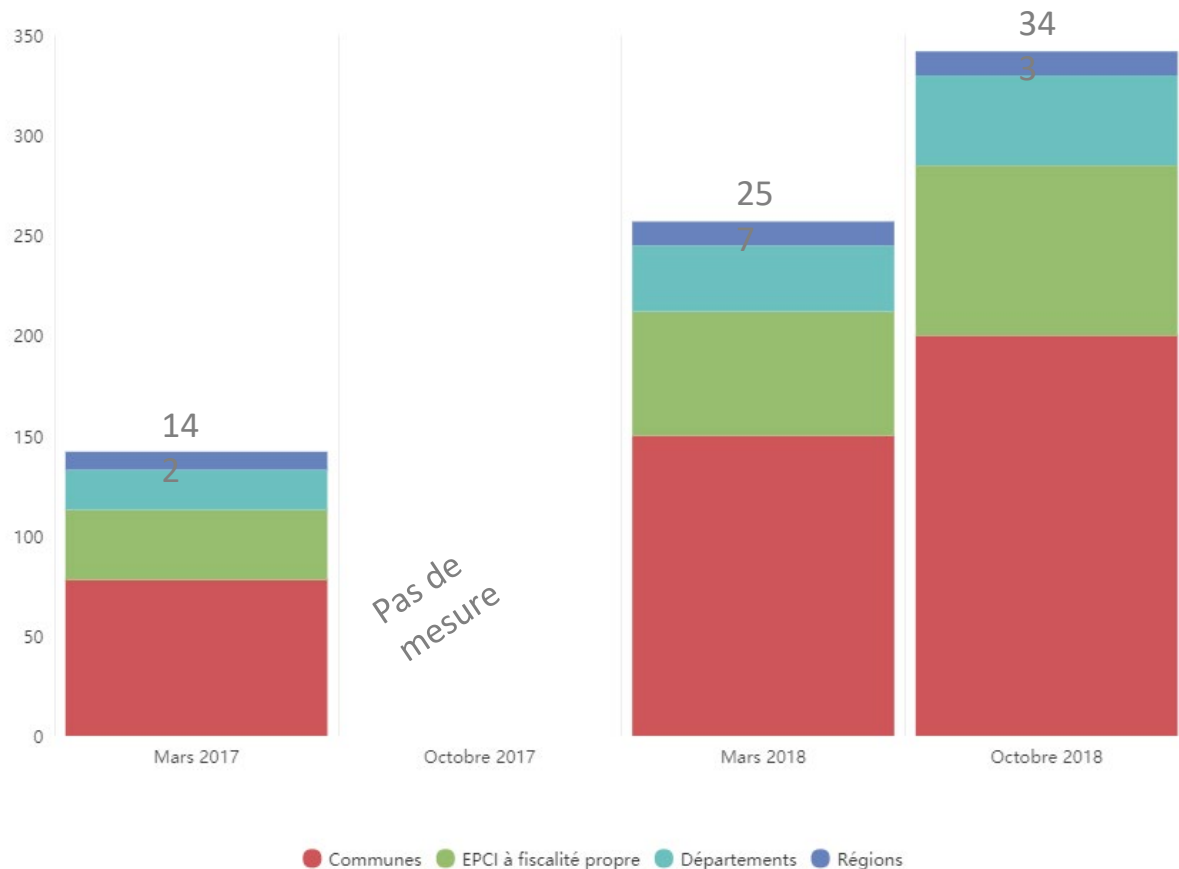
Quels défis ?

Partir de problèmes à résoudre définis avec les collectivités. Par exemple : fournir une photographie complète des réseaux à l’échelle de la commune (fixe, mobile, zonage, etc) ; comment définir une zone grise mobile ? Comment exploiter l’open data pour catégoriser les besoins en débits des entreprises ? Comment tirer partie des données WiFi ?

Modalités

Hackathon à l’automne à Paris (avant le TRIP), la mobilisation d’étudiants ou de startups dépendra de la pertinence des défis et de la qualité / rareté des jeux de données mises à disposition.

L'évolution du nombre des collectivités territoriales engagées



A périmètre constant, incluant les communes, les EPCI à fiscalité propre, les conseils départementaux et régionaux, le nombre de collectivités territoriales engagées dans une démarche open data est en progression continue depuis mars 2017.

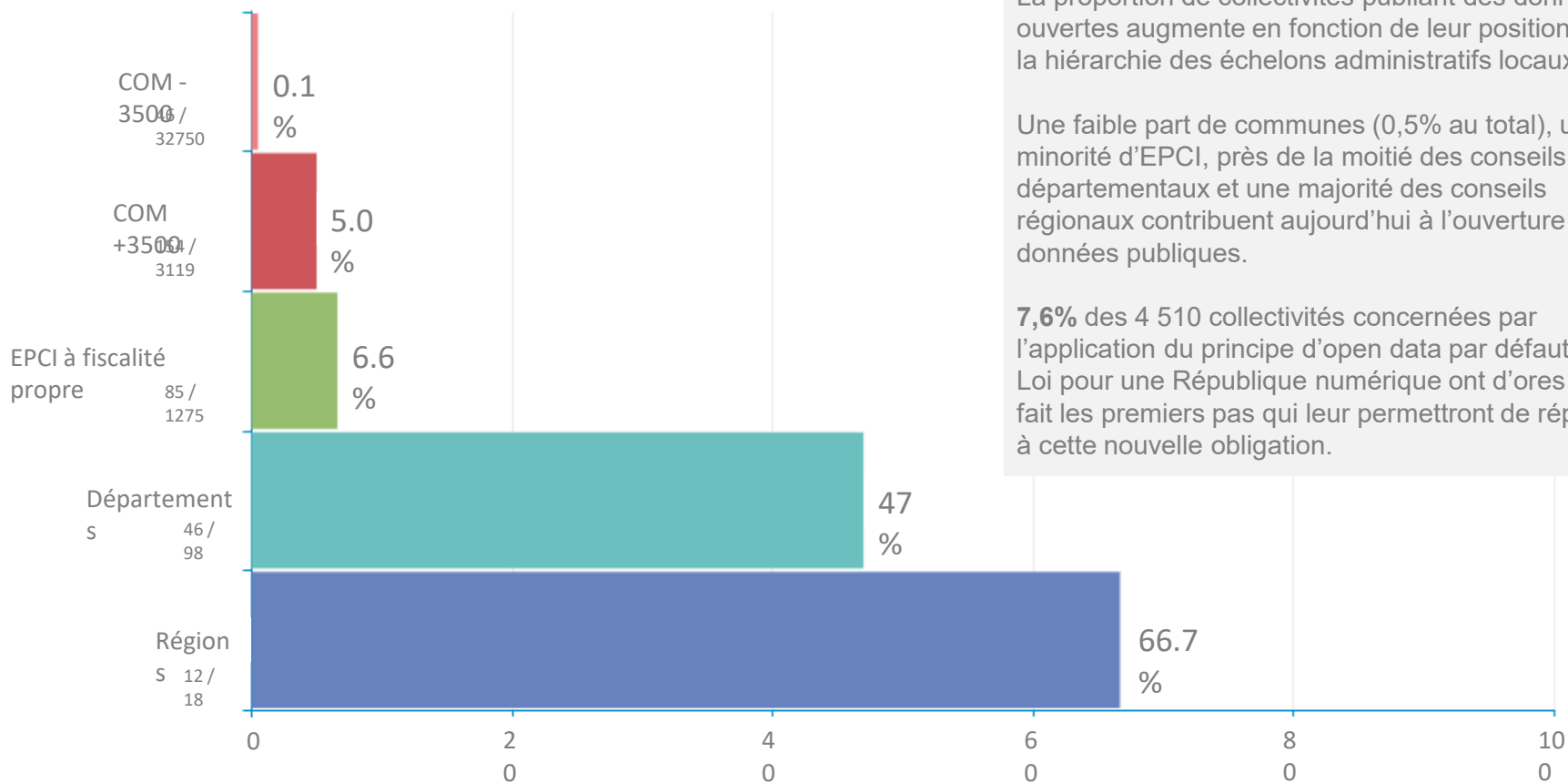
En octobre 2018, 343 collectivités participent à l'ouverture des données publiques dans les territoires. (450 au relevé intermédiaire avril 2019)

3	4	3
---	---	---

Cela correspond à **7,6 %** des **4 501** collectivités concernées par la loi République Numérique (> 3 500 habitants), promulguée en octobre 2016 et applicable au plus tard le **8 octobre 2018**.

Edition Octobre
2018

L'écosystème des acteurs (pourcentage par types de collectivités)



La proportion de collectivités publiant des données ouvertes augmente en fonction de leur position dans la hiérarchie des échelons administratifs locaux.

Une faible part de communes (0,5% au total), une minorité d'EPCI, près de la moitié des conseils départementaux et une majorité des conseils régionaux contribuent aujourd'hui à l'ouverture des données publiques.

7,6% des 4 510 collectivités concernées par l'application du principe d'open data par défaut de la Loi pour une République numérique ont d'ores et déjà fait les premiers pas qui leur permettront de répondre à cette nouvelle obligation.

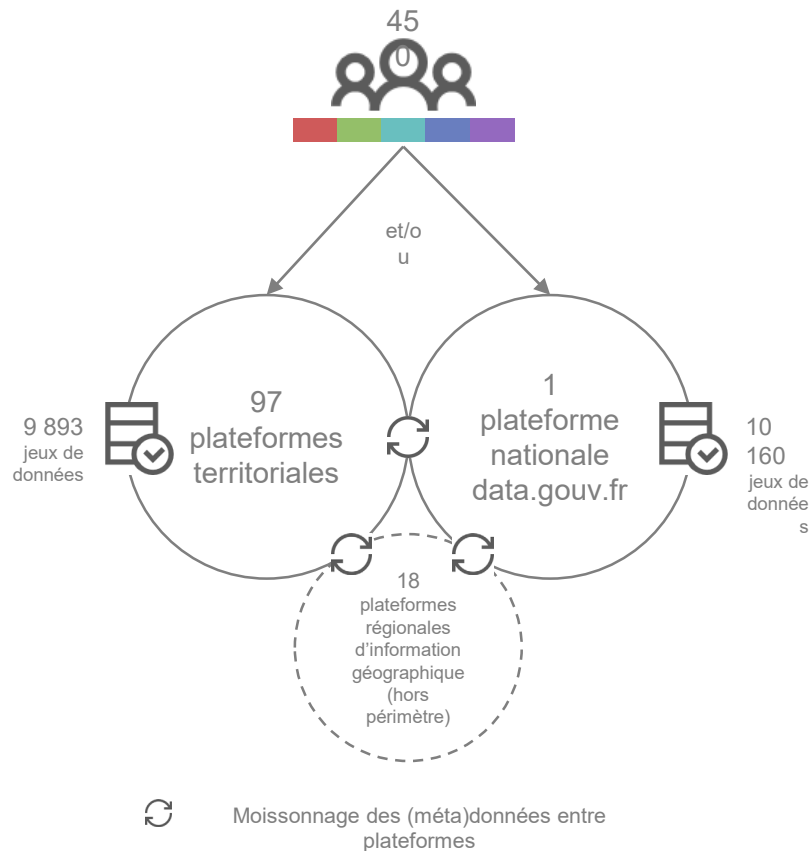
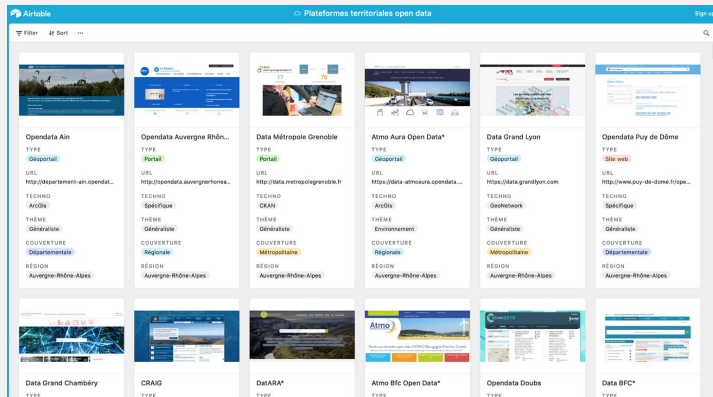
Les plateformes open data utilisées par les acteurs territoriaux

L'infrastructure de l'open data territorial est caractérisée par une forte hétérogénéité. Elle repose sur :

- 97 plateformes territoriales
- 1 plateforme nationale (data.gouv.fr)

Les acteurs exposent leurs données soit sur une plateforme territoriale, soit sur data.gouv.fr, soit sur les deux. Lorsqu'un acteur expose ses données sur plusieurs plateformes territoriales, nous ne référençons qu'une seule plateforme (celle qui est la plus proche du producteur).

Annuaire des plateformes de publication Territoriales :
<http://bit.ly/2Xf38tW>



Diagnostic

- Très forte disparité des contenus et des formats publiés
- Peu de règles ou de bonnes pratiques pour encadrer la standardisation des données
- Impacts très négatifs en terme de « découvrabilité » et de réutilisation (usages et applications)

Propositions

- Mise en place d'un référentiel de standardisation de jeux de données essentielles (contraintes réglementaires, usages ou demandes fréquentes, priorités locales)
- Outillages : Validateur (projet VALIDATA / PIA2), Extracteurs/Convertisseurs dans les applications métier

Gouvernance

- Coordination entre OpenDataFrance, Etalab et producteurs de référentiels pour la définition des standards
- Collaboration avec des experts-métier : AFIGEO, AFIGESE, AITF, Archivistes, Tourisme, (Avicca)
- Action auprès des éditeurs spécialisés pour l'intégration de modules d'export open data normalisés
- Clauses juridiques (CCAG et CCTP) pour rendre systématiques les exports standardisés

Cf. GraceTHD (Avicca)

Lien vers le site d'Opendatafrance : <http://opendatafrance.net>

Lien vers le site de l'Observatoire open data : <http://observatoire-opendata.fr>

Lien vers le site d'OpenDataLocale : <http://opendatalocale.net>

Contact : jmbourgogne@opendatafrance.email / 06 76 62 35 01